



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Parcours des soins en psychiatrie : l'absence de structures adaptées

Question écrite n° 40784

Texte de la question

Mme Hélène Zannier alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des patients en psychiatrie dans des structures adaptées. En France, les maladies psychiatriques touchent chaque année 1 personne sur 5, soit 12 millions de Français. La pandémie de la covid-19 a eu des conséquences délétères sur la santé mentale des Français, notamment chez les plus jeunes, affectant durablement le secteur de la psychiatrie. Près de deux tiers des 18-25 ans estiment que la crise sanitaire a des conséquences négatives sur leur santé mentale. Si pendant le confinement, le nombre de consultations a chuté et des structures ont fermé telles que les hôpitaux de jour, à la sortie de cette période, les services ont dû se réorganiser rapidement pour faire face à un afflux de patients. Dans son rapport sur « les parcours dans l'organisation des soins en psychiatrie », publié en février 2021, la Cour des comptes reconnaît la diversité de l'offre en soins psychiatriques et psychologiques déployée pour répondre à la diversité des troubles des patients. L'analyse met l'accent sur le manque de coordinations entre les hôpitaux, cliniques, établissements médico-sociaux et psychiatres libéraux. En France, le taux d'adressage entre médecins généralistes et psychiatres est le plus faible d'Europe, du fait d'un manque de coordination mais aussi d'une forte stigmatisation et de la faiblesse de l'accès aux soins spécialisés en psychiatrie. Ce manque de communication a pour conséquence d'importants retards dans la prise en charge des patients. Le retard de diagnostic serait de 8 à 10 ans pour les troubles bipolaires et de 2 à 3 ans pour les troubles du spectre autistique. La Cour des comptes déplore également un nombre trop important de prise en charge en urgence des patients atteints de troubles sévères. Certains troubles psychiatriques nécessitent un suivi prolongé et une prise en charge préventive pour éviter les hospitalisations d'urgence et sous contrainte. Les hospitalisations sont souvent inadéquates d'après l'institution et ne sont pas orientées vers une sortie durable. Les psychiatres attendent l'ouverture de lieux de prise en charge complémentaires aux hôpitaux en particulier dans les territoires sous-dotés en offre de soins. Elle lui demande quelles mesures entend mettre en place le Gouvernement pour une meilleure prise en charge des patients et pour encourager le développement de ces structures plus adaptées à leurs besoins.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Zannier](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40784

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 novembre 2021

Question publiée au JO le : [24 août 2021](#), page 6437

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)